

# CAHIER DES CHARGES BORDEREAU DE PRIX

## PRESTATION DE SERVICES - NETTOYAGE DES LOCAUX

### Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1-CONDITIONS GENERALES</b>                           | <b>2</b>  |
| 1-1- : Objet du contrat                                 | 2         |
| 1-2- : Définition de la mission du prestataire          | 2         |
| 1-3- : Obligations du prestataire                       | 2         |
| 1-4- : Obligation du Client                             | 5         |
| 1-5- : Prix – Révision du prix – Facturation – Paiement | 7         |
| 1-6- : Contrôle – Pénalités                             | 7         |
| 1-7- : Durée – Résiliation                              | 8         |
| 1-8- : Dispositions générales                           | 8         |
| 1-9- Signatures des conditions générales                | 9         |
| <b>ANNEXE 1</b>   | <b>10</b> |
| <b>1-CONDITIONS PARTICULIERES</b>                       | <b>10</b> |
| 1-1- Localisation et description                        | 10        |
| 1-2- Personnel du prestataire                           | 10        |
| 1-3- Moyens matériels du prestataire                    | 11        |
| 1-4- Moyens matériels du Client                         | 11        |
| 1-5- Définition de la mission                           | 11        |
| 1-6- Consignes particulières                            | 14        |
| 1-7- Proposition tarifaire                              | 16        |
| 1-8- Signatures   | 16        |

## **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI**

Le Client, l'Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise EPURES, occupe et utilise les locaux du 46 rue de la Télématic, immeuble Le Polygone, 4ème étage, Saint Etienne, et souhaite que leur nettoyage et leur entretien soient assurés de façon irréprochable et notamment avec des matériels adaptés aux locaux.

Le prestataire s'engage à mettre en place les moyens nécessaires tant en personnes qu'en matériels de façon à satisfaire les desiderata du Client.

Il devra avoir fourni au Client, avant la signature du présent contrat, un exemplaire de son règlement intérieur.

## **1- CONDITIONS GENERALES**

### **1-1- : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet, un louage d'ouvrage par lequel le prestataire assure au Client contre rémunération, le nettoyage et l'entretien des locaux et installations du Client.

### **1-2- : Définition de la mission du prestataire**

Nettoyage et entretien signifient l'ensemble des prestations, ci-après définies, destinées à assurer la propreté des locaux et installations, objet du paragraphe 1.5 des conditions particulières de l'annexe 1.

### **1-3- : Obligations du prestataire**

Le prestataire s'engage à assurer le nettoyage et l'entretien des locaux et installations définis aux conditions particulières et à mettre en place les moyens nécessaires de façon à effectuer sa prestation dans des conditions de qualités irréprochables. Il doit notamment mettre en place un personnel d'encadrement en nombre suffisant et dont les fonctions sont définies aux conditions particulières paragraphe 1-2 de l'annexe 1.

Le prestataire fournira au Client la liste nominative du personnel d'encadrement (Chef d'Exploitation, Inspecteur et Chef de chantier) qui est le seul habilité à recevoir les instructions du Client.

Pour des raisons de sécurité, le Client doit toujours avoir la liste nominative à jour de l'ensemble du personnel présent. Cette liste sera fournie par le personnel d'encadrement mis en place, et indiquera les lieux de travail du personnel d'exécution.

Le prestataire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule responsabilité le personnel nécessaire à l'exécution de la mission définie à l'article 1-2 ci-dessus.



Au cas où les moyens fournis ne seraient pas adaptés à la variation mensuelle en plus de la tâche à effectuer, le prestataire en supporterait seul les conséquences et ne pourrait s'en prévaloir pour diminuer la qualité des prestations. De la même façon, le prestataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une connaissance insuffisante des lieux ou des conditions de travail pour réclamer une quelconque révision en hausse du prix des prestations.

Il fait siens les problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail relative notamment à la durée du travail, aux repos hebdomadaires et aux congés annuels ou autres. Il fait son affaire personnelle des accidents de trajet qui pourraient survenir à ses préposés du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat et des accidents de travail de leur fait propre, il s'engage à n'utiliser que son propre matériel (en toute propriété ou en location).

Le prestataire s'engage à ce que ses prestations soient effectuées de façon tout à fait irréprochable et à ce que ses employés :

- a. Observent une discrétion absolue sur tout ce qui touche à l'Entreprise du Client tant vis-à-vis du personnel de cette dernière que vis-à-vis de quiconque à l'extérieur (voir article 5)
- b. Respectent les consignes générales et particulières en matière de nettoyage notamment celles énumérées aux conditions particulières
- c. Respectent les instructions prescrites dans l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité et plus particulièrement :

– Sécurité des personnels

- La stricte utilisation des prises de courant destinées au raccordement des machines de nettoyage,
- L'emploi de serpillières à proximité des conducteurs de prises de courant.

En l'occurrence, après visite des lieux, le prestataire et le Client définiront ensemble les mesures à prendre par chacun d'eux pour éviter les risques pouvant résulter de l'exercice simultané en un lieu de leurs activités.

– Sécurité des biens

- Toutes précautions devront être prises pour que l'état des meubles, immeubles, aménagement, machines, etc., ne soit pas altéré par les opérations de nettoyage, en particulier par la projection de produits.
- Le lavage des sols sera effectué conformément au revêtement
- Le personnel du prestataire aura l'interdiction absolue de manipuler, pour quelque raison que ce soit, les appareils et le matériel qui pourraient se trouver dans les locaux, notamment les photocopieurs.

- d. Respectent les consignes verbales que le Client pourra donner de temps en temps fonction des circonstances, au Chef de chantier,
- e. Aient une formation sur les règles de la sécurité du travail tant générales que particulières (stage de formation professionnelle), et qui peuvent être spécifiques.
- f. Aient une bonne connaissance de la langue française.

Le prestataire s'engage à faire respecter les consignes du Client ci-dessous :

- Interdiction :
  - D'utiliser le téléphone,
  - De prendre des repas ou casse-croûte à l'intérieur des locaux
  - De fumer dans les locaux
  - De pénétrer dans les locaux en état d'ivresse,
  - D'introduire des personnes étrangères dans les locaux
  - De provoquer du désordre d'une façon quelconque sur les lieux de travail et sur les dépendances,
  - De tenir des réunions sur le site du Client,
  - De distribuer des brochures, tracts ou journaux, de faire des collectes, loteries, de faire des pétitions, sous réserve des droits des représentants du personnel du prestataire,
  - D'introduire des marchandises destinées à être vendues, de procéder à des affichages ou d'apposer des inscriptions,
  - De lacérer les affiches,
  - De manquer de respect au personnel du Client.

Le prestataire devra prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser toutes malversations dans le travail et toutes dégradations des locaux, matériels ou objets, signalées par le Client.

Le prestataire s'engage à rembourser le montant des vols ou des détériorations dues à une malveillance de son personnel directement ou par l'intermédiaire d'une Compagnie d'Assurance avec laquelle il aura conclu une police à cet effet.

Le prestataire s'engage également à mettre à la disposition de son personnel tout le matériel et tous les ingrédients nécessaires à la bonne exécution des travaux.

– Matériels :

- La liste du matériel devra être soumise au Client. La mécanisation sera préconisée dans la mesure où elle est compatible avec la qualité des prestations.

- Les machines utilisées ne devront en aucun cas détériorer les sols et devront être antichocs et antiparasitées, et répondre aux normes de sécurité en vigueur (les machines électriques devront avoir leur cordon d'alimentation maintenus en parfait état).

- Des prolongateurs de câble devront être prévus en fonction de la situation des prises de courant, les aspirateurs seront puissance suffisante et munis d'un jeu d'embouts adaptés aux différentes tâches.

– Ingrédients :

- Le prestataire fournira tous les produits de nettoyage nécessaires et adaptés afin de ne pas détériorer les locaux et objets nettoyés.

- Les produits ne devront ni être corrosifs, ni émettre de vapeur pouvant provoquer des dommages ou une quelconque détérioration ; les produits d'entretien des sols ne rendront pas ces derniers glissants.

## NOTA

Le prestataire veillera à ce que les déchets du nettoyage soient placés, **dans le respect du tri sélectif**, dans les conteneurs affectés à cet usage dans le local adapté sis au rez-de-chaussée du bâtiment.

### 1-4- : Obligation du Client

Le Client s'engage à mettre à la disposition du prestataire et de ses préposés à la mission de nettoyage et d'entretien, un local et de moyens matériels définis aux conditions particulières, annexe 1, paragraphe 1-4.

Le Client s'engage à permettre aux préposés du prestataire affecté à la mission de nettoyage et d'entretien, d'accéder aux locaux et installations définis aux conditions particulières de façon à toujours permettre l'exécution du présent contrat.

Le Client fera en sorte que les préposés du prestataire effectuent leur mission de nettoyage et d'entretien dans des conditions matérielles conformes à la législation en vigueur.

Le Client se réserve le droit de refuser à un ou plusieurs préposés du prestataire l'accès de certains locaux au cas où la bonne marche de l'Entreprise ou les nécessités de la sécurité de l'entreprise l'exigeraient.

Au cas où les prestations ne donneraient pas satisfaction au Client ce dernier en informera le prestataire dans les plus brefs délais et confirmera par écrit la nature de ses griefs afin qu'il y soit remédié immédiatement.

#### **1-4-1 : Formation**

Le prestataire devra, avant le démarrage du chantier, former son personnel sur les méthodes de nettoyage et sur l'emploi des appareils et des ingrédients.

#### **1-4-2 : Obligation de confidentialité**

Le prestataire s'engage, tant pour lui-même que pour ses préposés, à ne pas communiquer à quiconque, sous quelque forme que ce soit, les renseignements recueillis par lui ou ses préposés sur l'entreprise du Client pendant l'exécution de leur mission de nettoyage. D'une façon générale, les préposés du prestataire sont tenus à la plus entière discrétion pour tout ce qui touche à l'Entreprise du Client tant vis-à-vis du personnel de cette dernière que vis-à-vis de quiconque à l'extérieur et particulièrement en ce qui concerne les documents éventuels, totalement ou partiellement détruits, se trouvant dans les corbeilles à papier.

Le prestataire déclare se soumettre à toutes obligations résultant pour lui du respect de ces contraintes.

#### **1-4-3 : Responsabilités et assurances**

Le prestataire reste entièrement responsable de ses préposés tant vis-à-vis des tiers que du Client et de son personnel.

En cas de défaillance ou de faute d'un des préposés du prestataire celui-ci serait responsable des conséquences de cette défaillance ou de cette faute.

Le prestataire devra faire son affaire des polices d'assurances à souscrire pour couvrir les risques définis aux paragraphes ci-dessus et devra justifier régulièrement de cette couverture et du paiement des primes.

A cette fin, le prestataire a souscrit un certain nombre de polices d'assurances pour responsabilité civile et responsabilité d'exploitation dont les caractéristiques principales sont énumérées aux conditions particulières, annexe 1, paragraphe 1-8. Le Client pourra exiger le relèvement de leur montant s'il le juge nécessaire.

Il est entendu qu'en cas d'inexécution ou de faute mineure n'entraînant pas de conséquences dommageables importantes pour le Client, le prestataire s'engage à ne pas facturer les heures correspondantes.

### **1-5- : Prix – Révision du prix – Facturation – Paiement**

A la date d'entrée en vigueur du présent contrat, le prix de l'ensemble des Prestations Nettoyage Entretien est celui indiqué aux conditions particulières.

Le prix est fixé pour une durée d'un an.

Sauf dispositions contraires de la législation en vigueur, il sera révisé chaque année.

Le prestataire facturera chaque mois au Client le montant du prix des prestations Nettoyage-Entretien effectuées.

Le paiement sera effectué par le Client par virement bancaire à terme échu, trente jours (30 jours) fin de mois à la date de réception de la facture.

### **1-6- : Contrôle – Pénalités**

#### **Contrôle**

Les contrôles s'effectueront à l'initiative du Client tant en ce qui concerne leur fréquence que leurs dates, et donneront lieu à un relevé. La fréquence des contrôles variera de zéro (0) à une (1) fois par semaine dans le même mois et en présence d'un responsable du prestataire (Chef d'Exploitation, Inspecteur, Chef de chantier) sur une simple convocation téléphonique le jour même.

#### **Pénalités**

Pénalités mensuelles

Elles sont calculées comme suit sur le montant mensuel hors taxes des prestations :

- + 1% si le résultat du 1<sup>er</sup> contrôle des locaux n'est pas satisfaisant
- + 2% si le résultat du 2<sup>ème</sup> contrôle mensuel n'est pas lui aussi satisfaisant.
- + 3% si le résultat du contrôle du 3<sup>ème</sup> contrôle mensuel n'est pas également satisfaisant.

Des pénalités appliquées sur 3 mois consécutifs entraîneront à la demande du Client la résiliation du contrat.

### **1-7- : Durée – Résiliation**

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023. Le marché peut être reconduit par période d'un an par tacite reconduction.

La durée totale du marché ne pourra toutefois en aucun cas excéder trois ans.

A l'issue de la première année le marché est résiliable à n'importe quel moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute somme non payée à la date de résiliation du présent contrat sera immédiatement exigible.

En cas de résiliation du présent contrat pour quelque cause que ce soit, la situation du personnel du prestataire sera régie par les dispositions législatives en vigueur au moment de la cessation du Contrat.

Le prestataire sera tenu de reprendre les moyens matériels qui sont sa propriété.

Le prestataire s'engage à prendre en charge toutes les conséquences pécuniaires ou autres du fait de la résiliation du contrat et ne pourra pas réclamer le paiement de dommages et intérêts ou le versement d'une indemnité quelconque au Client.

### **1-8- : Dispositions générales**

Aucune des parties ne pourra, en aucune façon, céder ses droits et obligation en vertu du présent contrat, sans l'autorisation écrite de l'autre partie.

Pour toute notification au titre du présent contrat, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en entête des présentes.

Sauf le cas de résiliation, toute modification ou correspondance sera réputée régulièrement faite par avenant ou lettre ordinaire affranchie.

Les deux parties seront liées par le présent contrat dès qu'elles auront signé les présentes et ses annexes.

Toute modification au présent contrat et à ses annexes devra être constatée par un écrit signé par les parties ou en leur nom.



## 1-9- Signatures des conditions générales

Fait à ..... Le .....

En double exemplaire, un pour chaque partie.

LE PRESTATAIRE

Représenté par M.

LE CLIENT

Représenté par

Mr Jean-Pierre BERGER - Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

## ANNEXE 1

### 1- CONDITIONS PARTICULIERES

#### 1-1- Localisation et description

Les locaux et installations dont le prestataire s'engage à effectuer le Nettoyage et l'Entretien pour le compte du Client sont situés à l'adresse suivante :

- 46 rue de la Télématicque, Immeuble Le Polygone, 4ème étage, Saint Etienne

Circulations, bureaux, salles de réunions, archives, cuisine, sanitaires, local informatique selon le plan fourni au prestataire sur demande.

#### 1-2- Personnel du prestataire

Il est composé de personnel d'encadrement et de personnel d'exécution.

Responsabilité du personnel d'encadrement :

- Distribution du travail,
- Surveillance du chantier et du personnel,
- Contrôle de la qualité du travail,
- Respect des consignes du Client
- Liaison avec le Responsable du Client **Madame Dominique FRANCOIS**
- Composition du personnel d'encadrement :
- Inspecteur : il est présent sur les lieux nettoyés une fois par semaine, et rend compte au Client.

Nombre :

Personnel d'encadrement :

-  
-

Personnel d'exécution :

-  
-

### **1-3- Moyens matériels du prestataire**

Les moyens matériels du prestataire dont il est le propriétaire et assure l'entretien sont les suivants :

- Blouses au sigle du prestataire,
- Matériels et produits de nettoyage,
- Aspirateur et autres matériels nécessaires....

### **1-4- Moyens matériels du Client**

Les moyens matériels du Client mis à la disposition des employés du prestataire sont les suivants :

- Local spécifique
- Eclairage et Force, eau

### **1-5- Définition de la mission**

Les préposés du prestataire doivent effectuer leur mission aux jours et heures qui seront définies conjointement :

Pendant cette période, ils doivent effectuer les travaux suivants :

#### **1-5-1- Entretien journalier :**

##### **Bureaux**

Aération des locaux  
Vidage des corbeilles, des bacs recyclage,  
Mise en place de sacs et changement si nécessaire

##### **Salles de réunion (4)**

Nettoyage des tables  
Vidage des corbeilles, des bacs recyclage,  
Mise en place de sacs et changement si nécessaire  
Remise en place des chaises  
Désinfection des poignées de portes

##### **Si réception :**

Petite vaisselle, une dizaine de pièces (tasses et plateaux), à ranger sur étagères  
Elimination des plateaux repas

##### **Cuisine**

Nettoyage de l'évier  
Nettoyage des plans de travail  
Evacuation des déchets



### **Coin café vers salles de réunion**

Nettoyage à chaque passage meubles, étagères et machine à café

### **Sanitaires**

Nettoyage à fond des appareils sanitaires avec désinfection et désodorisation

Essuyage des robinetteries, glaces et différents appareils

Vidage des petites poubelles

Lavage des sols lisses à l'aide d'une solution désinfectante

Réapprovisionnement des différents distributeurs -

Lessivage des faïences

Désinfection des poignées de portes

## **1-5-2- Entretien pluri hebdomadaire :**

Prestation manuelle par balayage humide des sols.

### **Circulations**

Entretien des sols

Laver les étagères au-dessus de la machine à café basée dans le couloir

### **Bureaux**

Dépoussiérage désinfection des téléphones

Dépoussiérage des lampes de bureaux

Essuyage des dessus de bureaux / tables et plans horizontaux non encombrés

Dépoussiérage des dessus d'armoires non encombrés, à hauteur d'homme

Dépoussiérage des étagères et rangements

Dépoussiérage des meubles bas et objets meublants

Dépoussiérage des rebords de fenêtres

Dépoussiérage des carters et écrans du matériel informatique

Désinfection des poignées de portes

Enlèvement des traces de doigts sur les cloisons vitrées

Enlèvement des traces de doigts aux abords des poignées de portes, portes de placards,

interrupteurs électriques

Entretien des sols

Extinction des luminaires

### **Meubles bibliothèque situés dans le hall**

Dépoussiérage des étagères et rangements

### **Salles de réunion (4)**

Dépoussiérage rebords fenêtre

Dépoussiérage paperboard

Entretien des sols

### **Cuisine**

Entretien des sols

#### **1-53- Entretien mensuel**

##### **Vitrierie**

Portes vitrées et vitres intérieures

#### **1-54- Entretien trimestriel**

##### **Vitrierie**

Fenêtres côté intérieur

#### **1-55- Entretien semestriel**

##### **Cuisine**

Nettoyage du réfrigérateur, du micro-ondes, de la machine à café, lavage désinfection de la poubelle,

##### **Kitchenette et coin café vers salle de réunion**

Nettoyage des 2 réfrigérateurs, et de la kitchenette complète (évier, micro-ondes, cafetière, plan de travail etc...) A prévoir deux fois par an, été et fin d'année.

##### **Sanitaires**

Lavage désinfection des brosses et poubelles sanitaire

#### **1-56- Entretien annuel (au mois d'août)**

##### **Circulations**

Dépoussiérage / essuyage ou lavage des chaises couloirs  
Entretien mécanique des sols

##### **Bureaux**

Lavage et désinfection des corbeilles et poubelles,  
Entretien mécanique des sols  
Aspiration des rails et bas des placards muraux  
Dépoussiérage des stores  
Dépoussiérage des câbles  
Rafraîchissement de l'assise des sièges de bureaux  
Dépoussiérage des pieds à roulettes des chaises de bureau



### **Meubles bibliothèque situés dans le hall**

Dépoussiérer les bibliothèques du couloir et des halls en soulevant seulement les livres, ne pas les déplacer

### **Salles de réunion (4)**

Lavage et désinfection des corbeilles et poubelles,  
Dépoussiérage / essuyage ou lavage des chaises salles de réunion  
Dépoussiérage des câbles  
Entretien mécanique des sols  
Dépoussiérage des stores

### **Sanitaires**

Décapage des sols carrelage sanitaires

### **Archives**

Passage de l'aspirateur

## **1-5-7- Plan de nettoyage /désinfection en cas d'épidémie (covid-19)**

Fourni par vos soins (chiffrage à part), activé/désactivé et modulé en fonction de la situation épidémique sur demande du Client

## **1-5-8- Consommables sanitaires**

Fourni par vos soins (chiffrage à part) : distributeurs et consommables sanitaires modulables en fonction du nombre d'utilisateurs, de 40 à 45 suivant les périodes, sacs poubelles

## **1-5-9-**

Un plan des locaux peut être fourni sur demande

## **1-6- Consignes particulières**

Les sols FORBO nécessitent des précautions d'entretien.

### **1-6-1- En cas de sinistre**

Tout incident grave, ou sinistre devra être signalé à la Direction d'épures :

Monsieur Benoit GAY

Le n° de mobile sera transmis au candidat sélectionné

## 1-6-2- Polices d'assurance

Le prestataire déclare avoir souscrit les polices d'assurances suivantes :

1. Responsabilité civile accident

Police N°.....

Nom de la Compagnie.....

Montants garantis : dommages corporels  
dégâts matériels

2. Responsabilité civile incendie

Police N°.....

Nom de la Compagnie.....

Montant garanti :

3. Responsabilité civile dégâts des eaux

Police N°.....

Nom de la Compagnie.....

Montant garanti :

4. Responsabilité civile contractuelle

Police N°.....

Nom de la Compagnie.....

Montant garanti :

### **1-7- Proposition tarifaire**

A la date de signature du présent contrat, le Prix hors taxe des Prestations Nettoyage et Entretien est le suivant :

- Nettoyage/ nb d heures/nb de jour
- Consommables sanitaires
- Vitrierie
- Plan de nettoyage - Désinfection en cas d'épidémie (Covid-19)

Le Prix s'entend TVA en sus et est ferme pour une durée d'un an à compter de la date de signature du présent contrat.

### **1-8- Signatures**

**Tampon société**

**Nom qualité du signataire**